



<i>Détail de nos différentes formules de contrôle ou de contrats de maintenance</i>	CRO	TYPES DE CONTRAT		
		F3	F2	F1
A - CONTROLES REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES "CRO" (1 visite par an)				
Contrôles des appareils de cuisson, gaz et électrique. Règlementation ERP - GE6-7 / GC21-22 / GZ29-30	x	x	x	x
Contrôles étanchéité installation frigorifique. Article R.543-75 et suivant du code de l'environnement	x	x	x	x
Contrôles visuels et techniques sommaires mais vitaux, avec minimum de démontage et sans remise en état.	x	x	x	x
Délivrance des certificats de contrôle des appareils de cuisson	x	x	x	x
Délivrance des certificats d'étanchéité des circuits frigorifiques	x	x	x	x
Rapport de visite "CRO" et devis détaillé de réparation si nécessaire	x	x	x	x
B - CONTRATS DE MAINTENANCE : TYPES "F3 - Bronze" - "F2 - Argent" - "F1 - Or"				
PRÉVENTIF (Entretien)				
Visites de Maintenance Approfondies (1)		x	x	x
Identification des matériels par étiquettes numérotées et répertoriés dans notre base informatique		x	x	x
Révision suivant check listes détaillés et notices constructeurs avec démontage des matériels		x	x	x
Nettoyage des évaporateurs (batteries) des chambres froides		0	0	0
Rapport de visite et devis détaillé de réparation si nécessaire		x	x	x
CURATIF (Dépannages)				
Main d'œuvre en intervention (2)			x	x
Frais de prise en charge			G	G
Frais de Déplacement, main d'œuvre et kilométriques (2)			x	x
Dépannages les samedis		A	x	x
Dépannages les dimanches et jours fériés (7 j / 7)			0	0
Priorité pour les dépannages urgents (sous 4 h)			x	x
Rapport annuel sur les dépannages effectués, sur chaque matériel, avec bilan financiers			x	x
Rapport annuel sur l'état du parc matériel et programme d'investissement de renouvellement des matériels obsolètes			x	x
Extension de la garantie pièces à 2 ans (2 - 3)			x	x
Pièces détachées inclus dans le forfait (2)				x
(1) Nombre de visites déterminées en fonction de l'intensité d'utilisation des matériels et en concertation avec le client.	X	Inclus / compris		
(2) Pour des conditions normales d'utilisation des matériels, conformément aux notices constructrices et sauf causes "extérieures".	G	Gratuit		
(3) Si contrat signé dans les 3 mois suivant la date d'installation.	0	Option		
	A	Accessible		

Sécurité, Economie, Prévoyance, Tranquillité : SEPT bonnes raisons pour souscrire un contrat.

- Vous êtes en règle au regard des contrôles réglementaires obligatoires**
- Vous pérennisez vos équipements par un entretien régulier, vous optimisez sa durée de vie, vous limitez les pannes et évitez les situations d'urgence
- Vous sécurisez votre personnel en réduisant les risques d'accident
- Vous bénéficiez d'un accès prioritaire à notre Service Après Vente (4 h maximum en cas d'urgence)
- Vous réalisez des économies d'énergie (jusqu'à 20 %) grâce à un entretien et des réglages réguliers (échangeurs encrassés, résistances entartrées, mauvaise combustion, régulation dérégulée, ...) De ce fait, vous adoptez une démarche environnementale responsable
- Vous réalisez des Economies financières sur :
 - La consommation d'énergétique
 - En augmentant la durée de vie de vos équipements
 - Par un gain de temps sur la gestion sur ce poste matériel que vous déléguez à un professionnel
 - Par la suppression de certains frais (prise en charge, minimum de facturation, ...)
 - Grâce à nos tarifs avantageux au niveau des forfaits MO, Déplacements et Pièces détachées inclus dans nos contrats (F2 et F1)
 - Par une minoration de vos contrats d'assurance "machines" (à négocier avec votre assureur)
- Votre gestion administrative est simplifiée :
 - Moins de facture, de contrôle d'intervention, ...
 - Budgets annuels connus et forfaitisés
 - Après chaque visite : Rapport détaillé avec devis de réparation (si nécessaire)
 - A la fin de chaque année : Rapport sur l'état du parc matériel avec prévisions de remplacement chiffrées